

La cohabitation des marcheurs et des cyclistes

Anthony Côté anthony_cote@journaldescitoyens.ca

Vous êtes en vélo de montagne, vous êtes en descente dans un sentier peu achalandé. À cause de la pente du sentier, vous prenez de la vitesse. Il y a une courbe devant, mais elle est aveugle (visibilité restreinte). En entrant dans la courbe, il y a des marcheurs devant vous. Vous freinez juste à temps pour les éviter... cette fois. Vous vous dites: «J'aurais dû être plus prévoyant... on aurait dû me prévenir». La descente était facile, aucun obstacle, le sentier semblait libre. Question: s'il y avait eu collision, qui serait responsable?

Le point de vue du cycliste: «Le vélo de montagne est autorisé dans le sentier; il n'y avait aucun avertissement d'une courbe aveugle; le sentier était en descente, alors j'ai pris de la vitesse; quand j'ai pris la courbe et quand j'ai vu les piétons, j'ai freiné en tentant de les éviter...».

Le point vu des randonneurs: «La marche est autorisée dans le sentier; nous montions dans un sentier pentu avec une courbe devant nous, il n'y avait aucun avertissement d'un danger imminent, qu'un cycliste en descente pouvait surgir; quand nous l'avons vu, il était trop tard».

Une analyse en gestion du risque démontrerait que le risque d'un accident avec la configuration d'un sentier, tel que décrit, est élevé et que la probabilité d'un événement dans cette section de sentier serait de moyenne à élevée. Des facteurs aggravants sont ressortis de l'analyse en gestion de risque:

- Tel que décrit et malgré un code de conduite du réseau de sentiers qui stipule aux cyclistes «Déplacez-vous à une vitesse vous permettant de réagir promptement

en toute situation», cette configuration de sentier (sans signalisation) pourrait être considérée comme un piège pour le cycliste qui s'y aventure.

- La conversion des sentiers d'hiver en sentiers polyvalents bidirectionnels accessibles à l'année nécessite une analyse des nouveaux risques associés à l'ajout des usages.
- Des petits groupes (cyclistes comme marcheurs) sont souvent en discussion tout en circulant, ils peuvent être distraits. Il pourrait y avoir des enfants dans le groupe de marcheurs. Le cycliste pourrait être un novice ou dans sa première excursion dans le sentier.
- L'arrivée des vélos à assistance électrique dans les sentiers permet aux cyclistes de rouler plus vite. Ces vélos sont plus lourds, avec des temps et des distances de freinage plus grands.

La cohabitation des marcheurs et des cyclistes dans un même sentier a toujours été problématique. En entrevue avec Marie Tison de *La Presse* en septembre 2021, Francis Tétrault, qui était alors chargé du

programme de vélo de montagne à Vélo Québec, parle d'un mal nécessaire: «... Si tu veux offrir une expérience 100% satisfaisante et positive à chacun, ça prend des sentiers réservés.» Voici ce qu'affirmait Antoine Migneault, alors coordonnateur des programmes techniques à Rando Québec: «Les sentiers multifonctionnels, est-ce que ça peut fonctionner? Oui! Est-ce l'idéal? Non, vraiment pas. ... Le premier enjeu, c'est la sécurité. Un vélo, c'est assez pesant. Se faire accrocher ou se faire rentrer dedans, ça peut faire des dommages importants...»

Énoncer dans un code d'éthique aux marcheurs que «La majorité des sentiers est partagée avec les cyclistes. Soyez vigilants, un cycliste peut ne pas vous avoir vu» cherche à transférer la responsabilité, à rendre le randonneur responsable de sa sécurité et à dédouaner le cycliste téméraire. Si une cause devait se retrouver devant un juge, il est fort à parier qu'une bonne partie de la responsabilité retomberait sur les gestionnaires de sentiers. Avaient-ils mis en place un programme de gestion du risque? Avaient-ils identifié le risque d'incident inacceptable à cet endroit?

Le bout de sentier décrit ci-haut existe en plusieurs exemplaires dans les sentiers de plein air de la région. En «bon père de famille», les gestionnaires ont la responsabilité de réduire au minimum les risques aux

usagers, voir d'éliminer le risque lorsque possible. Voici quelques pistes de solution pour le cas qui nous concerne:

- L'option à privilégier est de créer un sentier réservé pour les cyclistes en descente. Il y aurait une voie de contournement à sens unique en descente. Le sentier original étant à double sens, les vélos arrivant en sens inverse (en montée) roulent plutôt lentement et ils continueraient d'emprunter ce sentier. Pour s'assurer que les cyclistes l'empruntent, une signalisation claire est à prévoir. De plus, le sentier réservé devra être intéressant pour ces derniers, avoir quelques petits défis (*features*). Mais attention les défis devront respecter la classification «Vélo de montagne» du sentier original.
- En dernier recours, s'il n'est pas envisageable d'aménager un sentier réservé au cycliste, de la signalisation appropriée est requise avant de s'engager dans la courbe aveugle et, ceci, dans les deux sens. Il faut avertir les cyclistes en descente et les marcheurs (ou cyclistes) en montée d'une courbe aveugle devant eux. Voir le dispositif de signalisation D-240-6-D du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.
- Pour circuler dans les sentiers polyvalents, tous les vélos devraient être munis d'une clo-



Les vélos devraient être munis d'une clochette à vélo pour signaler leur présence aux marcheurs



chette à vélo pour signaler leur présence aux marcheurs le plus tôt possible. En tant que marcheur, se faire surprendre par derrière par un cycliste n'est pas agréable. Une consigne supplémentaire aux cyclistes serait d'annoncer leur présence avec la clochette avant de s'engager dans l'une descente avec courbe aveugle. Une affichette à cet effet au haut de la pente serait requise.

- Dans les sentiers polyvalents, ne pas aménager des sentiers en pente descendante vers une intersection où un cycliste devra freiner sa course avant l'intersection. Il risque de terminer son freinage dans l'intersection. Réduire au minimum les intersections de sentiers.

Assemblée annuelle d'Héritage plein air du nord (HÉPAN) 2024

Gestion de réseau de sentiers de plein air

Anthony Côté anthony_cote@journaldescitoyens.ca

Le 5 juin avait lieu l'Assemblée générale annuelle de l'organisme Héritage plein air du nord à Sainte-Anne-des-Lacs (SADL). Le grand public y était aussi invité. Héritage plein air du nord est gestionnaire de la Forêt Héritage aux limites mitoyennes de Prévost et de Sainte-Anne-des-Lacs.

Il y a eu la présentation des réalisations en 2023 et des projets pour 2024. Parmi les réalisations en 2023:

- La plantation de 300 arbres d'espèces variées de feuillus a été accomplie pour remplacer un grand nombre de hêtres atteints par la maladie corticale du hêtre. Plusieurs arbres morts ont dû être coupés. Selon l'Association forestière du sud du Québec «La maladie corticale du hêtre est un complexe insecte-champignon causé par la cochenille du hêtre et un champignon à l'origine du chancre. La maladie produit d'importants chancres, la déformation du tronc et finalement la mort de l'arbre».
- Un ouvrage majeur de l'été 2023 fut la réfection de plus de 200

mètres de passerelles dans le secteur du Haut-Saint-Germain.

- Un mini-entrepôt pour les outils et les matériaux servant à l'entretien des sentiers a été aménagé près du stationnement du chemin Filion.
- Une simulation de mesures d'urgence a été réalisée par les Services d'incendie de Sainte-Anne-des-Lacs et une deuxième est prévue par les Services d'incendie de la Ville de Prévost à l'automne 2024.

Dans les projets en cours ou à venir:

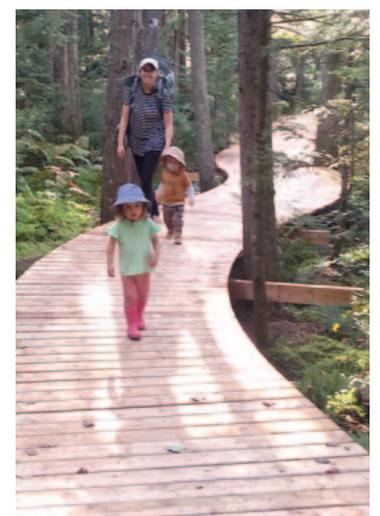
- Les gestionnaires veulent élaborer des actions pour améliorer l'expérience des usagers. Ils se proposent aussi de rendre les sentiers durables et plus résistants aux changements climatiques.
- Avec la publication par Vélo Québec, en 2023, d'un nouveau

Guide de classification des sentiers de vélos de montagne et de la signalisation dans ces derniers, les gestionnaires ont mandaté Vélo Québec pour évaluer la classification et la signalisation dans les sentiers de la Forêt Héritage. L'évaluation sera faite en août prochain. Il est à noter que Vélo Québec, pour la sécurité des cyclistes, préconise une classification uniforme à travers la province des degrés de difficulté en vélo de montagne.

- En gestion du risque, en plus de la mise en place des mesures d'urgence avec les Services d'incendie, une évaluation débutée en 2023 est toujours en cours pour identifier les endroits à risque dans les sentiers pédestres et de vélo. De plus, la mise à jour annuelle des balises d'intersection a été complétée ce printemps avec la collaboration des techniciens de la SOPAIR.

Dans la présentation de Philippe Marchessault, président de l'orga-

nisme, celui-ci a affirmé qu'il y a plus de marcheurs que de cyclistes qui fréquentent les sentiers de la Forêt Héritage. Et ceci, malgré le fait que les sentiers de la Forêt Héritage sont, semble-t-il, plutôt méconnus des randonneurs de la région. Il a par ailleurs fait titiller quelques membres de l'assistance en affirmant que la cohabitation marcheur-cycliste n'était plus un enjeu dans la Forêt Héritage. Questionné sur ce point, il a dit que l'évaluation était basée sur un sondage informel au kiosque d'accueil du chemin Fillion (Sainte-Anne-des-Lacs). S'en est suivi un échange très constructif sur le besoin pour les cyclistes d'annoncer leur présence aux marcheurs. Il a été mentionné que la clochette à vélo est un moyen des plus efficaces. D'ailleurs, elle est obligatoire sur les vélos tout terrain (VTT) dans certains pays d'Europe. Dans les sentiers polyvalents comme ceux de la Forêt Héritage, il a été suggéré que les vélos en descente devraient signaler leur présence s'il y a une courbe



Des randonneurs sur une passerelle renouvelée dans le Haut-Saint-Germain - Photo Anthony Côté

aveugle (courbe à visibilité restreinte) dans la descente. Ceci alerterait les marcheurs ou les cyclistes en montée au même moment et qui ne seraient pas conscients du danger imminent à cause d'une courbe aveugle.

Lors des élections des gestionnaires, tous les administrateurs en élections ont renouvelé leur mandat, sauf Catherine Rivard qui s'est retirée du conseil d'administration. Elle a cédé le siège au CA à Guillaume Cyr.